

Conclusions et recommandations

Petro-Canada – Un rôle dans l'avenir?

Il est difficile de déterminer si Petro-Canada aura ou non un rôle à jouer dans l'avenir comme société pétrolière d'État parce que le gouvernement a négligé de présenter aux Canadiens un tableau d'ensemble de sa politique de l'énergie. Dès son élection en 1984, le gouvernement conservateur entreprit de démanteler le Programme énergétique national et de déréglementer les marchés nationaux de l'énergie, comme il l'avait promis au cours de la campagne électorale. Dans la foulée de ces initiatives, Petro-Canada reçut l'ordre de fonctionner dorénavant comme n'importe quelle autre société pétrolière du secteur privé. Sa mission nationale était considérée comme accomplie ou n'ayant plus de raison d'être.

La libéralisation des prix du pétrole et du gaz et l'élimination de la complexe infrastructure d'imposition et de réglementation qui avait permis jusqu'ici de maintenir les prix en-deçà de ceux du marché favorisèrent le fonctionnement quotidien du marché de l'énergie. Toutefois, on se rendit vite compte que les forces du marché ne pouvaient à elles seules se substituer à une politique, vu la gamme d'enjeux propres au secteur. Ainsi, le 13 avril 1987, l'honorable Marcel Masse, alors ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, annonça son projet d'étude sur la confluence énergétique, dont l'objectif consistait à évaluer les perspectives énergétiques du Canada au seuil du 21^e siècle. Dans le cadre du Comité consultatif constitué à cette fin et sous la présidence de Thomas Kierans, les Canadiens furent invités à faire part de leurs points de vue sur l'avenir énergétique du pays.

Ce processus consultatif exceptionnel aboutit, en août 1988, à un rapport à l'intention du gouvernement fédéral, intitulé *Les Canadiens et l'énergie au seuil du XXI^e siècle*. Même s'il souligne qu' "À peu près tous les participants à la Confluence énergétique ont déclaré qu'il fallait laisser au marché le soin de répartir les ressources et de déterminer les prix de l'énergie" (Canada, EMR, 1988, p. 71), ce rapport mentionne également que, de l'avis des participants, "Une intervention se justifie lorsque les marchés ne sont pas suffisamment concurrentiels et lorsqu'il existe des coûts sociaux, comme les dommages causés à l'environnement, qui ne sont pas compris dans les prix, ou encore des avantages, tels que la recherche fondamentale, que le marché ne rémunère pas suffisamment" (*Ibid.*, p.6).

Le gouvernement du Canada a entrepris ce processus de consultation sur la politique de l'énergie il y a trois ans. Mais il semble que les travaux piétinent à l'heure actuelle: les Canadiens n'ont pas obtenu de réponse du gouvernement aux propositions de politique contenues dans le rapport du Comité consultatif publié il y a presque deux ans. Dans l'intervalle, le gouvernement a annoncé la mise en oeuvre de quatre "méga-projets" énergétiques coûteux – mise en valeur du champ pétrolifère